



VILLE DE VICHY

Communiqué de presse

Les GRANDES VILLES D'EAUX *d'Europe*

Vichy et les Grandes villes d'eaux d'Europe sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO

Vichy, le 24 juillet 2021 : le Comité du patrimoine mondial a annoncé ce jour l'inscription des Grandes villes d'eaux d'Europe, dont Vichy pour représenter la France, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La ville de Vichy fait partie du groupe de 11 villes réparties sur 7 pays, ainsi reconnues pour apporter **un témoignage exceptionnel du phénomène thermal européen** qui a acquis sa plus haute expression entre 1700 et les années 1930.

« Au nom des habitants de Vichy et de tous les acteurs qui se sont mobilisés autour de cette candidature, je suis extrêmement fier de rejoindre aujourd'hui le club prestigieux des sites inscrits au Patrimoine de l'UNESCO, indique Frédéric Aguilera, Maire de Vichy. Cette inscription, parmi « les Grandes villes d'eaux d'Europe », constitue un formidable levier pour faire découvrir largement le patrimoine de Vichy et renforcer le rayonnement de notre ville au-delà des frontières. »

L'acte de « prendre les eaux » alliant médecine, activité physique de plein air et loisirs ainsi que les échanges d'influences considérables sur la médecine thermique, la balnéothérapie et les activités de loisirs constituent les critères sur lesquels la Valeur Universelle Exceptionnelle des Grandes villes d'eaux d'Europe a été reconnue par le Comité du patrimoine mondial.

En effet, les Grandes villes d'eaux, en Autriche, en Belgique, en République tchèque, en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni représentent un phénomène culturel unique qui a atteint son apogée entre le XVIII^e siècle et les premières décennies du XX^e siècle, ainsi qu'une forme urbaine spécifique qui mérite une reconnaissance mondiale en tant que phénomène qui a contribué à façonner l'Europe telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Celles-ci se sont développées autour de sources minérales naturelles qui ont été le catalyseur d'un modèle innovant d'organisation spatiale qui comprenait des paysages thérapeutiques et récréatifs dédiés à des fonctions curatives et sociales.

Ces stations à la mode dédiées à la santé, aux loisirs et à la sociabilité ont créé des prototypes architecturaux et une typologie urbaine sans précédent.

Elles ont été les pionnières du tourisme moderne et le seul type d'établissement européen à être en concurrence culturelle avec les grandes métropoles et capitales d'Europe.

GREAT SPAS of Europe

Créé à l'initiative de la République Tchèque, le groupe des *Grandes villes d'eaux d'Europe* est composé de onze villes d'eaux : Baden bei Wien (Autriche), Spa (Belgique), Františkovy Lázně, Karlovy Vary, Mariánské Lázně (République tchèque), Vichy (France), Bad Ems, Bad Kissingen, Baden-Baden (Allemagne), Montecatini Terme (Italie) et Bath (Royaume Uni)

Contacts presse :

Géraldine Musnier : 06 72 68 27 21 – geraldine@agencegeraldinemusnier.com

Anne Sophie Giraud : 06 72 98 35 08 -asgiraud@alambret.com

Vichy, « Reine des villes d'eaux » en France

Vichy et la France ont grandement contribué à la création de la culture thermale européenne du XIXe siècle et du début du XXe siècle. C'est la ville thermale française la plus prestigieuse et la plus connue, la station thermale modèle. Située en plaine sur la rive droite de la rivière Allier, son urbanisme combine les principes urbains parisiens avec une promenade thermale à l'intérieur de la ville. Napoléon III a encouragé la construction d'une nouvelle ville thermale aménagée avec des parcs et des boulevards, un « Petit Paris » cosmopolite avec de grands bâtiments thermaux, des buvettes reliées par une grande promenade couverte, un casino et un théâtre, des hôtels et des villas.



Photo Christian Parisey

La préservation, gestion et transmission d'un patrimoine d'exception

Cette inscription à la Liste du patrimoine mondial donnera aux *Grandes Villes d'eaux d'Europe* la confirmation de leur valeur universelle exceptionnelle, mais elle leur permettra également de bénéficier d'une meilleure protection et de renforcer leur coopération dans les domaines de la conservation du patrimoine, de la santé et du thermalisme, du tourisme et de la promotion du territoire.

L'inscription au patrimoine mondial, si elle reconnaît une valeur culturelle à un bien, marque aussi l'engagement des *Grandes villes d'eaux d'Europe* en faveur de leur sauvegarde, de leur valorisation et de leur gestion. Elle affirme *les Grandes villes d'eaux d'Europe* comme un site d'exception commun à l'humanité entière, un haut-lieu patrimonial universel dont la transmission aux générations futures devient une priorité.

Si l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité joue un rôle d'ambassadeur pour les visiteurs étrangers et les opérateurs touristiques mondiaux, elle est aussi un cadre structurant et protecteur face à cette notoriété nouvelle, avec pour but premier la préservation du site pour assurer sa sauvegarde et sa transmission en regard d'une forte fréquentation touristique.

Contacts presse :

Géraldine Musnier : 06 72 68 27 21 – geraldine@agencegeraldinemusnier.com

Anne Sophie Giraud : 06 72 98 35 08 -asgiraud@alambret.com